ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Spitz finlandais

Taille: Moyenne.

Couleur de la robe : Rouge-doré.

Marques de couleur : Des petites marques blanches et quelques poils noirs clairsemés sont admis.

Texture et longueur du poil : Poil double rude; sous-poil doux et de couleur plus claire.

Corps: Carré.

Forme et attache des oreilles : Petites, dressées, mobiles, pointues et tournées vers l'avant.

Forme et port de la queue : Enroulée.